

LETTRE CIRCULAIRE DE L'ASSEMBLEE N° 6
24 juin 2025

4^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE DE L'OHI (A-4)

Monaco, 20-23 avril 2026

EXPOSITION DES ETATS MEMBRES DE L'OHI
« EN ROUTE VERS LA MISE EN ŒUVRE DE LA S-100 »

Références :

- A. Lettre circulaire de l'Assemblée n°1 du 17 avril 2025 – *Annonce et dispositions générales.*
- B. Lettre circulaire de l'Assemblée n°6 du 17 mai 2019 (A-2) – *Exposition des Etats membres de l'OHI.*

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Comme indiqué en référence A, une **exposition des Etats membres de l'OHI** est prévue pendant la 4^{ème} session de l'Assemblée en avril 2026 (A-4). Cette exposition doit permettre aux Etats membres de mettre en lumière l'évolution de leurs compétences nationales respectives en matière de levés, de cartographie et d'activités hydrographiques connexes, en mettant l'accent sur les Buts du *plan stratégique de l'OHI 2021-2026*. Cette exposition vise à illustrer les activités des services hydrographiques nationaux impliqués dans le soutien de la *Décennie 2021-2030 des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable*. Ces activités pourraient inclure :
 - Des cartes marines papier nationales spéciales avec des couches environnementales additionnelles,
 - Des applications numériques affichant les informations de la Décennie des Nations Unies en utilisant des jeux de données d'ENC comme couche de base,
 - La fourniture d'informations environnementales,
 - Des prototypes de produits, de jeux de données et de visualiseurs basés sur la S-100 (S-122, S-411, S-412, etc.) à l'appui du concept de navigation électronique de l'OMI,
 - Des informations géospatiales maritimes et des portails web donnant accès à des produits environnementaux numériques,
 - La recherche et le développement, y compris les nouvelles technologies,
 - L'éducation, la connaissance des océans et le développement des capacités.
2. L'exposition des Etats membres de l'OHI est prévue du **lundi 20 avril (après la cérémonie d'ouverture de l'A-4) au jeudi 23 avril 2026 (fermeture à 12h00)**, parallèlement à l'exposition des industriels. Elle aura lieu au rez-de-chaussée du foyer de l'Auditorium Rainier III où se déroulera l'A-4.
3. Les Etats membres sont vivement encouragés à participer à l'exposition des Etats membres de l'OHI. Les États membres désireux de participer à l'exposition sont invités à en informer le Secrétariat en utilisant le système de formulaire en ligne disponible via le lien suivant, **au plus tard le 1^{er} octobre 2025** :

<https://forms.office.com/e/WCmLR2MiB8>

4. Un autre formulaire sera fourni aux Etats membres de l'OHI exposants **en octobre** afin qu'ils fassent part de leurs besoins (surface en m², nombre de panneaux, liste des types de produits à exposer, etc.), en tenant compte des informations pratiques et provisoires fournies en annexe. Ces besoins doivent être communiqués au Secrétariat **au plus tard le 1^{er} février 2026**.
5. Les emplacements seront accordés **à partir du 1^{er} février 2026**, sur la base du « premier arrivé, premier servi », la priorité étant donnée aux Etats membres qui n'ont pas encore eu l'occasion d'exposer. Le catalogue de l'exposition des Etats membres de l'OHI sera distribué en mars 2026 avec les documents de l'Assemblée.
6. Le démontage des stands doit être planifié par les exposants le **jeudi 23 avril, à partir de 12h00 (midi)**. L'attention est attirée sur le fait que, **passé ce jour, l'accès à l'Auditorium Rainier III ne sera plus possible** en raison des restrictions de circulation imposées pour le Grand Prix Historique de Monaco le week-end suivant (24-26 avril). Le Secrétariat de l'OHI **recommande vivement aux Etats membres et aux exposants de procéder à leurs réservations d'hôtel dans les meilleurs délais**, car les logements à Monaco et dans les environs sont généralement réservés très tôt pour cet événement.
7. Les principales échéances fixées pour l'organisation de cette exposition sont listées ci-dessous :

Jalon	Echéance
Intention de participer (formulaire en ligne de l'OHI)	1^{er} octobre 2026
Mise à disposition du formulaire d'expression des besoins (formulaire en ligne de l'OHI)	10 octobre 2026
Formulaire d'expression de besoins renseigné et transmis au Secrétariat de l'OHI	1^{er} février 2026
Confirmation de l'attribution des emplacements/panneaux disponibles	20 février 2026
Matériel d'exposition et plan d'exposition correspondant expédiés au Secrétariat de l'OHI par les exposants	20 mars 2026
Montage du matériel d'exposition à l'Auditorium Rainier III par les exposants	19 avril 2026¹
Démontage du matériel d'exposition	23 avril 2026 (midi - minuit)

8. Le principal point de contact pour cette exposition des Etats membres au Secrétariat de l'OHI est l'adjoint aux Directeurs Eric Langlois (eric.langlois@iho.int).
9. Comme lors des précédentes expositions des Etats membres de l'OHI, un prix sera décerné au meilleur stand.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,



Dr Mathias JONAS
Secrétaire général

Annexe : Informations et conseils pratiques et provisoires. Exemples de stands typiques des expositions précédentes des Etats membres.

¹ Extension possible jusqu'au 18 avril 2026 en cours de discussion.

Informations et conseils pratiques et provisoires

Exemples de stands typiques des expositions précédentes des États membres

- Les emplacements dans l'exposition des États membres de l'OHI seront **gratuits**.
- En raison des délais très courts pour l'installation de l'exposition, les États membres sont fortement encouragés à utiliser le support offert par le site, qui consiste en des panneaux d'affichage verticaux mesurant 2 mètres de haut sur 1 mètre de large. Un espace d'un mètre de profondeur maximum devant les panneaux peut également être utilisé dans la plupart des zones.
- Les États membres peuvent organiser leur propre stand, à condition de respecter l'espace alloué. Des exemples de stands typiques figurent dans la précédente lettre circulaire de l'Assemblée en référence B. La confirmation de l'attribution des emplacements/panneaux disponibles sera fournie aux États membres exposants à **partir du 1^{er} février 2026**.
- Les États membres qui souhaitent exposer des produits numériques disposeront d'une petite table et d'une alimentation électrique, le cas échéant. Les États membres peuvent souhaiter apporter leur propre matériel pour présenter des produits numériques ou, à défaut, louer localement des ordinateurs et du matériel connexe, si nécessaire. Les adresses de fournisseurs locaux appropriés seront fournies sur demande.
- Le montage des stands devrait avoir lieu **uniquement le dimanche 19 avril²**, avant le début de l'Assemblée. Le personnel du Secrétariat de l'OHI apportera son aide dans la mesure du possible, mais le montage de chaque stand relève de la responsabilité de chaque État membre exposant.
- Si une connexion internet haut débit et/ou sans fil est nécessaire, les exposants doivent s'adresser, à leurs frais, à une entreprise locale, car le réseau sans fil dédié à l'Assemblée ne permettra pas de naviguer sur internet.
- Le nom de l'État membre exposant sera fourni par le Secrétariat de l'OHI pour être mis en évidence en haut de chaque stand/panneau. En outre, les États membres exposants doivent étiqueter leurs présentoirs selon les besoins, soit en anglais, soit en français, ou de préférence dans les deux langues. Dans les cas où les produits numériques sont présentés sur des équipements fournis par des partenaires commerciaux, la référence à ces partenaires commerciaux ne peut figurer que sur l'équipement.
- Les États membres exposants doivent se mettre en rapport avec le personnel du Secrétariat de l'OHI pour résoudre tout problème pratique lié à leur exposition, tel que l'alimentation électrique, la sécurité ou l'éclairage.
- L'exposition ne sera pas ouverte au public et des mesures de sécurité appropriées seront mises en place pour protéger le matériel exposé, mais l'espace de l'exposition ne fera pas l'objet d'une surveillance constante.
- Afin de permettre une première préparation de l'espace d'exposition par le Secrétariat, le matériel d'exposition accompagné d'un plan d'aménagement du stand doit parvenir au Secrétariat de l'OHI **au plus tard le 20 mars 2026**. Il doit porter la mention « Exposition des États membres de l'OHI ».

² Discussion en cours pour envisager le samedi 18 avril également pour plus de flexibilité.

